

Rapport d'enquête publique

Demande d'autorisation
de la Société Stardust Média and Communication (SMAC) CHEERS
en vue d'exploiter une installation
de traitement et développement de surface photosensible

99-101 avenue Louis Roche
GENNEVILLIERS

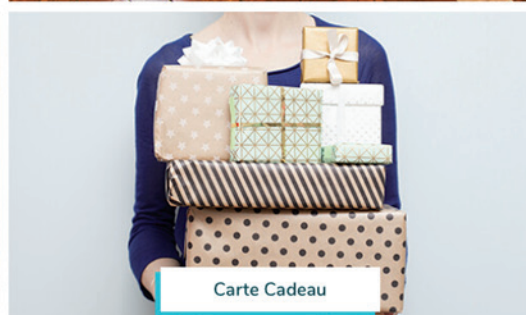
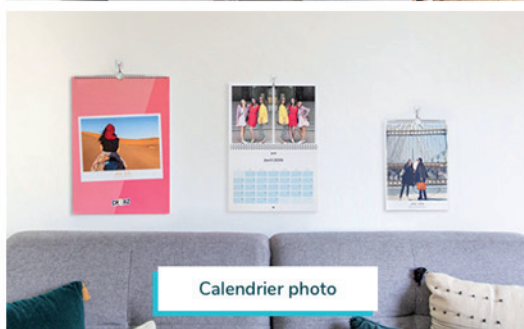
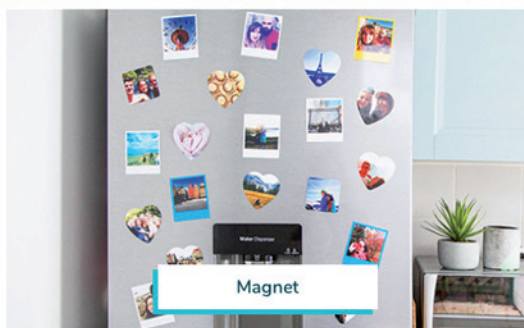
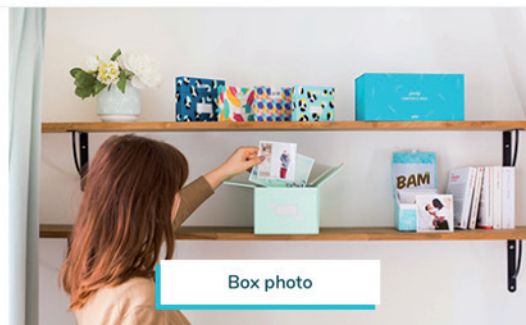


Anne-Marie MONIER
commissaire enquêteur

PARTIE 1 / Octobre 2020

SOMMAIRE

1_ Généralités	___ p.5
1_1 Préambule	
1_2 Cadre juridique	
1_3 Présentation du projet	
1_4 Composition du dossier d'enquête	
2_ Organisation et déroulement de l'enquête	___ p.15
2_1 Organisation	
2_2 Visite du site	
2_2 Déroulement	
3_ Examen des observations	___ p.21
3_1 Public	
3_2 Services de l'État	
3_3 Délibération de la mairie et des Établissements Publics Territoriaux	
4_ Observations du commissaire enquêteur	___ p.23
4_1 Contenu détaillé du dossier	
4_2 Conclusions partielles	
5_ Conclusions et avis motivé du commissaire enquêteur	___ p.27
6_ Annexes	___ p.31



1_ Généralités

1_1 Préambule

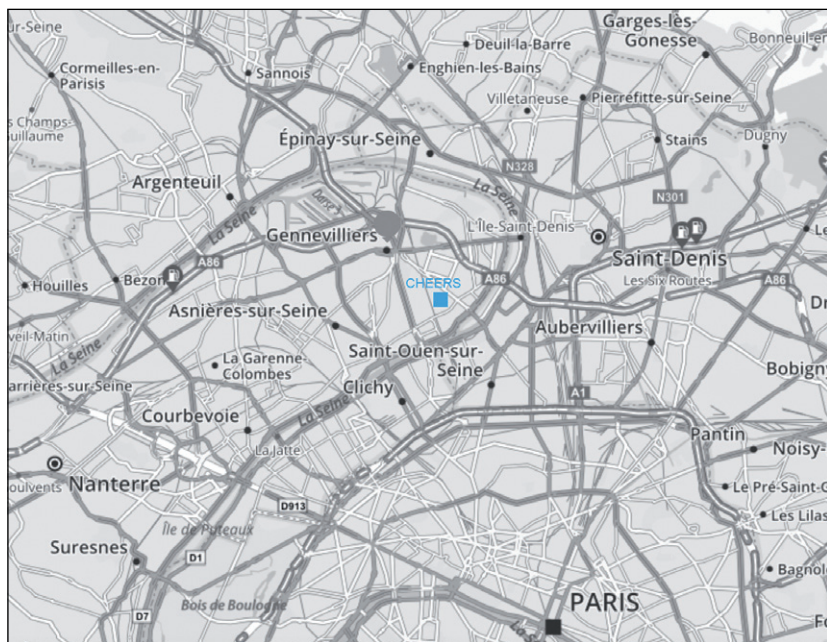
La société de e-commerce SMAC CHEERS est spécialisée dans la fabrication et la vente de produits photographiques personnalisés tels que les livres, les toiles, les magnets ou encore les posters. Sont utilisés à la fois les procédés numériques mais aussi argentiques pour parvenir à une qualité optimum. La société a été créée en 2011.

CHEERS était auparavant en activité de sous-traitance sur deux sites : le site CHEERS de Bezons (95) sur lequel étaient réalisées les impressions photographiques et le site PICTURE PERFECT de Paris (75) où étaient effectuées les impressions sur différents supports tels qu'énoncés plus haut. En juin et juillet 2018, les activités de ces 2 sociétés ont déménagé sur le site de Gennevilliers dans la zone PERIPARK et l'activité a pu démarrer dès le mois de juin.

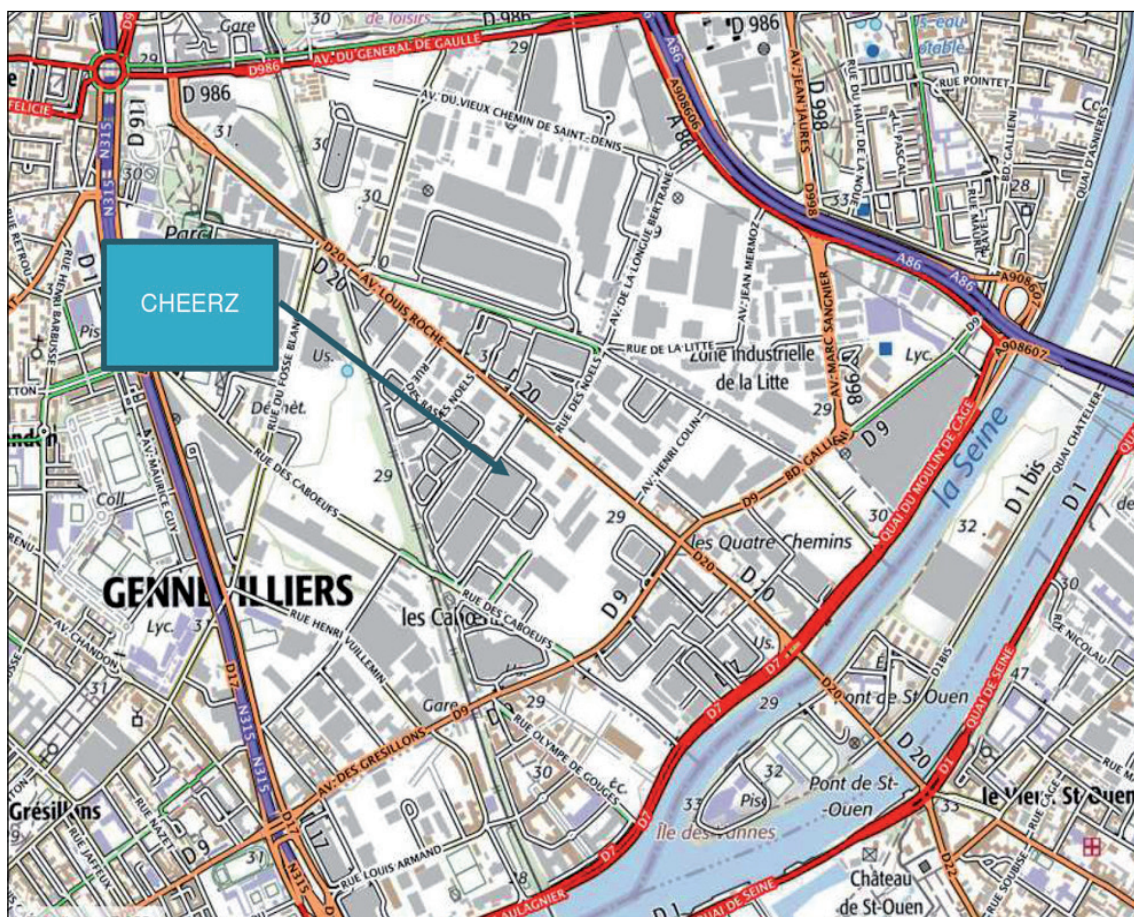
1_2 Cadre juridique

Le dépôt du dossier de déclaration a eu lieu le 21/09/2018. Cette demande d'autorisation a pour but de régulariser la situation de CHEERS car l'activité de l'entreprise induit un régime d'ICPE soumis à autorisation. Cette régularisation vise également à répondre à la mise en demeure suite à la visite de la DRIEE le 10/01/2019.

Le 27 juin 2019, CHEERS a déposé une demande d'examen au cas par cas conformément à l'article R122-2 du Code de l'Environnement et son annexe avec accusé de réception de sa complétude le 5 juillet sous le n°2049-4080. En date du 4 juin 2019, la Préfecture d'Île-de-France a émis une décision DRIEE-SDDTE 2019-133 portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R122-3 du Code de l'environnement notifiant la dispense d'étude d'impact dans le cadre du présent projet. Cette décision est intégrée au dossier de demande d'autorisation déposé par CHEERS.



Situation

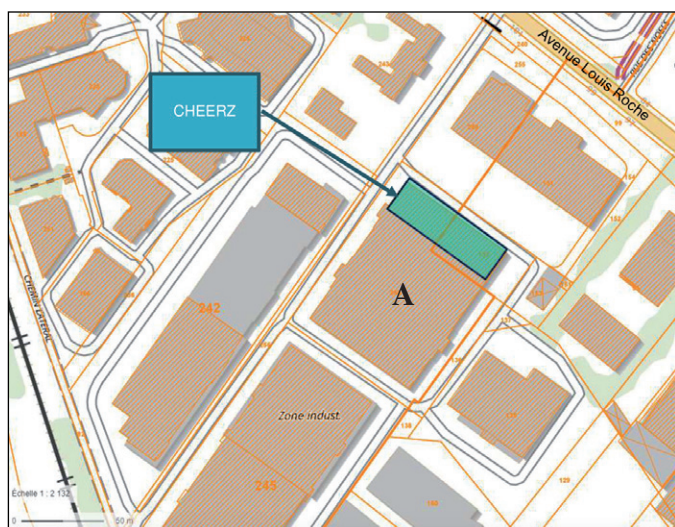


1_3 Présentation du projet

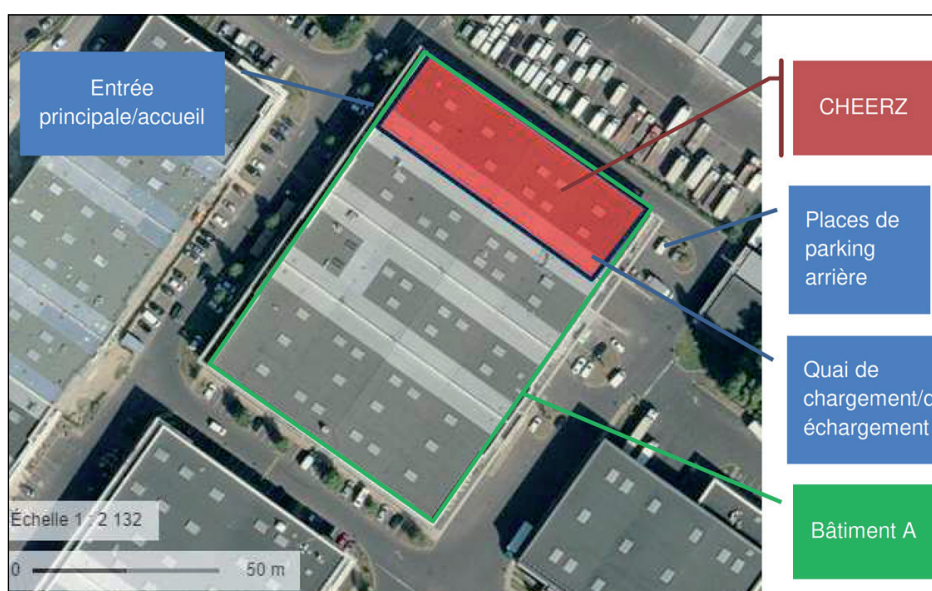
SITUATION ET ACCESSIBILITÉ

La société CHEERS est située au sud du port de Gennevilliers dans une zone à dominante d'activités. Elle est localisée plus précisément dans le secteur PERIPARK composé essentiellement de bureaux, d'entrepôts et d'entreprises de logistique. Elle est implantée relativement loin des zones d'habitation, à plus de 600 m du quartier des Grésillons (Gennevilliers) et de Villeneuve-la-Garenne. Au sud, les nouvelles constructions de l'Île-Saint-Denis sont également éloignées et séparées de la zone par la Seine.

L'accès au bâtiment (A) qui abrite la société CHEERS se fait par une voie de desserte donnant sur l'avenue Louis Roche une des artères majeures du secteur. la circulation est restreinte dans la zone PERIPARK, elle est limitée à 30km/h. L'entrée piétons se fait par la façade ouest, tandis que l'accès livraisons et le quai de déchargement sont situés sur la façade opposée à l'est.



Bâtiment A et abords





Desserte du bâtiment A
et de CHEERS



Extrémité nord-ouest
du bâtiment A



Entrée
sur la façade ouest



Zone de déchargement
sur la façade est

FONCIER ET URBANISME

La société CHEERS est locataire de la société SINOUE Immobilier, dont elle occupe une partie du bâtiment A. Les installations sont implantées sur les parcelles n°132 et n°248 des sections (OO) et (OP).

Le site d'implantation de CHEERS se situe en zone UEd du PLU en vigueur de Gennevilliers. Le bâtiment est en conformité avec le PLU : le certificat d'achèvement et de conformité des travaux réalisés dans le cadre du permis de construire n°92036 04 E0533 M04 a été délivré par la mairie de Gennevilliers le 28 juillet 2017.

Les principales servitudes d'utilité publique auxquelles le site de CHEERS sont soumises sont les suivantes :

- canalisations de transport d'hydrocarbures par pipeline TRAPIL et de transport de gaz naturel GRTgaz. Elles bordent la zone PERIPARK à l'ouest et au sud ouest à plus de 300m,
- ancien site de la société DELPHI. Cette zone se situe au nord et nord est de PERIPARK à environ 130m de CHEERS,
- captage d'eau potable sur le parc des Chanteraines au nord de PERIPARK mais distante de 500m.
- voie de chemin de fer à environ 300m de site,
- zone inondable en raison de la présence de la Seine à environ 600m.



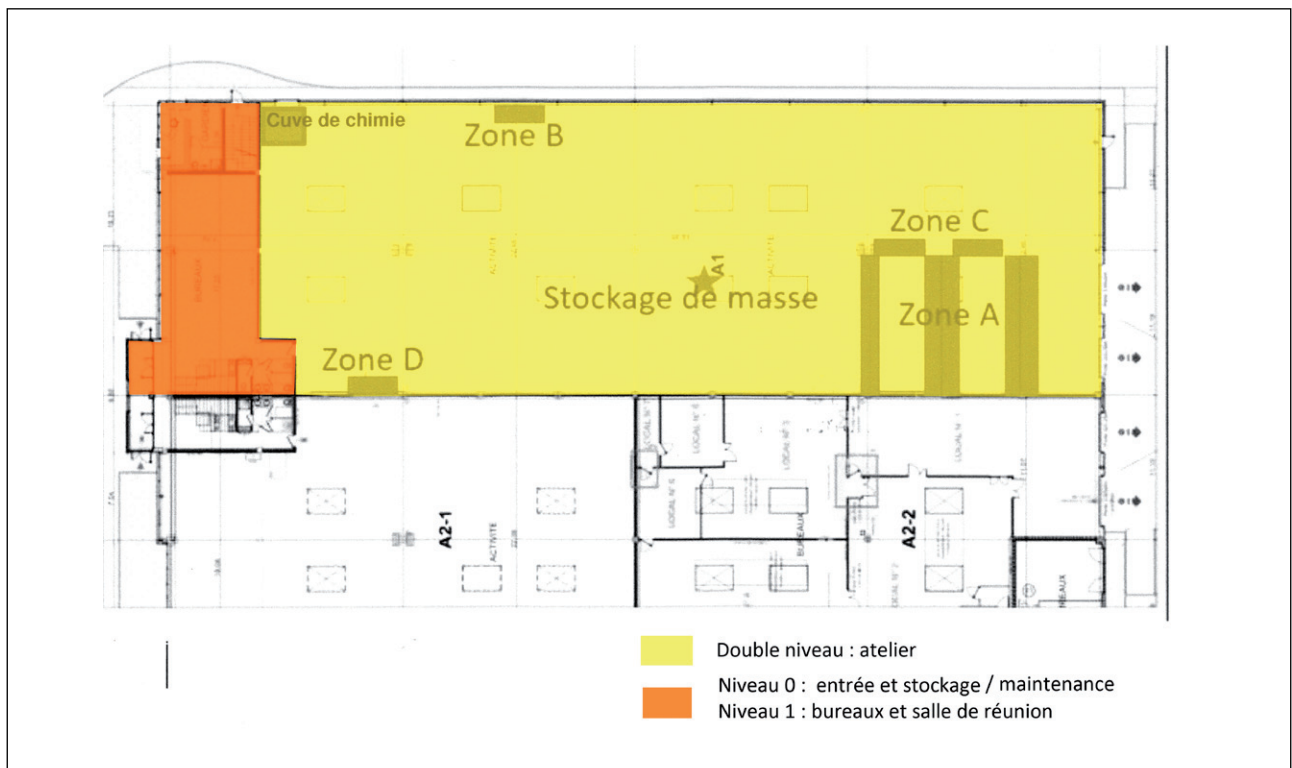
Cadastre



Vue sur l'ensemble de l'atelier



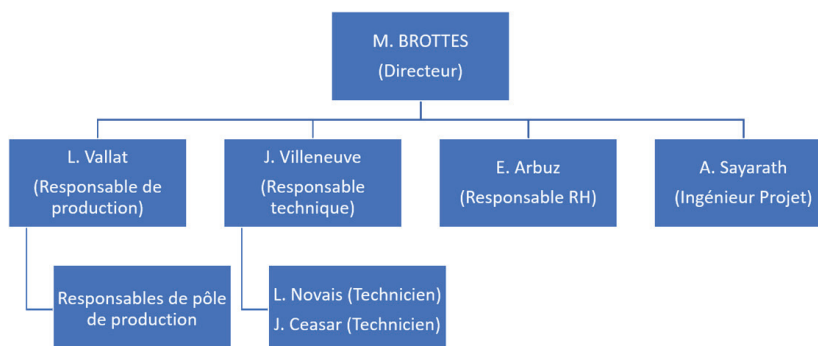
Salle de réunion et de détente



Disposition générale

EFFECTIFS

Les effectifs de la société sont actuellement d'une cinquantaine de personnes, auxquelles viennent s'ajouter 10 à 20 intérimaires dans les périodes de pics de production. L'entreprise fonctionne sur une plage horaire de 6h à 19h entre le lundi et le samedi et exceptionnellement en travail de nuit les deux semaines de fin d'année.



ACTIVITÉ ET LOCAUX

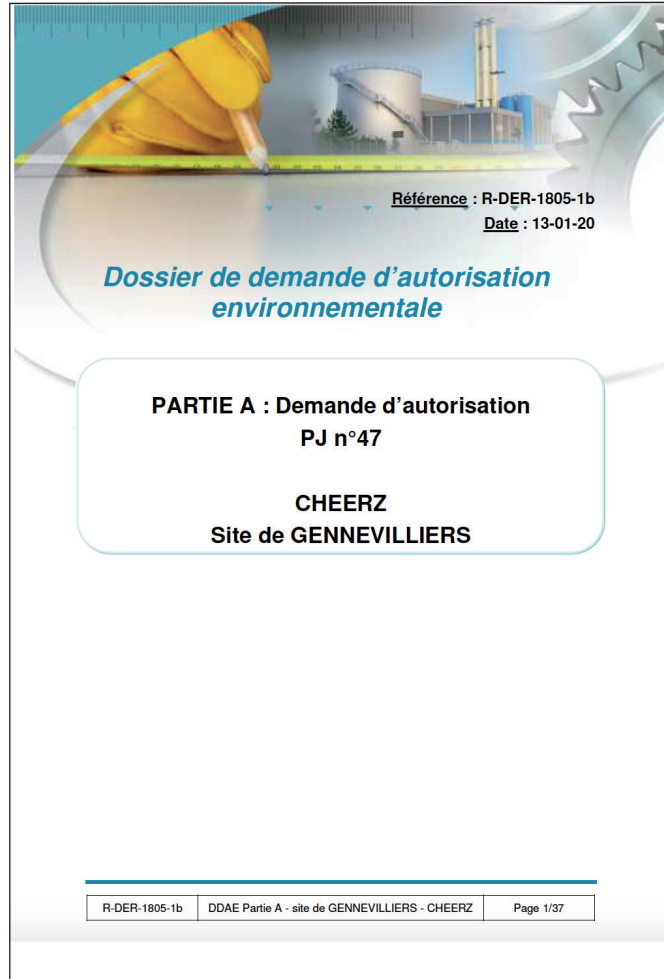
Les activités de production de CHEERS sont répartie en 4 grandes catégories :

- la réalisation d'albums photos et de calendriers,
- le développement photographique,
- la confection de magnets,
- la réalisation de décorations murales.

La réalisation des albums photos et des calendriers nécessite plusieurs étapes de l'impression au façonnage jusqu'à l'expédition. Les caractéristiques des allbums photos sont assez variées afin de proposer des gammes de produits diversifiées aux clients. L'activité de CHEERS n'est pas une activité à proprement industrielle car chaque produit est en général réalisé en un exemplaire ou dans un nombre réduit d'exemplaires.

Le service informatique, basé au niveau de l'entité de Paris, réceptionne par voie numérique les photographies à imprimer ; elles sont stockées et corrigées si nécessaire. Les photographies sont ensuite imprimées sur une des machines de production du site de Gennevilliers. La société a recours à 2 grands procédés d'impression, à savoir le procédé argentique et le processus d'impression classique de type «impression toner».

Nature de l'activité	Type de chimie	Rubrique ICPE
Tirage et développement de papier photo	Bain de révélateur, blanchiment et de lavage	2950-2 Traitement et développement de surfaces photosensibles à base argentique
Impression toner sur papier haute qualité	Utilisation d'encre solide	2950-3 Imprimerie ou ateliers de reproduction graphique



1_4 Composition du dossier d'enquête

Le dossier d'enquête est explicite et bien documenté. La qualité du dossier mérite d'être souligné tant sur la forme que sur le fond. La partie E permet une bonne compréhension du projet pour un large public. Le commissaire enquêteur n'a demandé aucun complément de dossier au maître de l'ouvrage.

CONTENU DU DOSSIER

CERFA 15964-01

Lettre de demande

Partie A : Demande d'autorisation environnementale

Partie B : Description des installations

Partie C : Étude d'incidence

Partie D : Étude de dangers

Partie E : Note de présentation non technique

Partie F : Annexes

Partie G : Plans règlementaires

Prise en compte des remarques suite au courrier de la DRIEE du 20/09/2019

2_ Organisation et déroulement de l'enquête

2_1 Organisation de l'enquête

MODALITÉS

Après avoir reçu confirmation de sa désignation par le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, le commissaire enquêteur a été informé des dates d'ouverture et de fermeture de l'enquête publique ainsi que de ses modalités. Parallèlement, il a reçu un premier dossier de présentation succincte du projet .

Les dates de permanence ont été fixées en accord avec le service Hygiène et Sécurité de la ville de Gennevilliers.

Un entretien avec la maîtrise d'ouvrage, ainsi qu'une visite du site ont eu lieu le 4 septembre 2020. A cette occasion, le dossier complet a été remis au commissaire enquêteur.

INFORMATION DU PUBLIC

L'avis d'enquête a été affiché sur les lieux habituels des mairies concernées à savoir les villes situées dans un rayon de 1km par rapport au site de CHEERS :

- Gennevilliers
- Villeneuve-la-Garenne
- L'Île-Saint-Denis
- Asnières

L'avis était également affiché à proximité du site de CHEERS: à l'angle du bâtiment A et aux abords immédiats sur l'avenue Louis Roche près de l'arrêt de bus. Les avis dans la presse sont parus dans 2 journaux, à savoir dans le Parisien et dans les Échos.

L'enquête s'est déroulée du lundi 21 septembre 2020 au lundi 5 octobre 2020 inclus.

Accessible au public, le dossier d'enquête en version papier a été déposé en mairie de Gennevilliers (Service Hygiène et Sécurité) pendant toute la durée de l'enquête.

Les jours de permanences le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public, à savoir :

- lundi 21 septembre 2020 de 9h00 à 12h00,
- vendredi 25 septembre 2020 de 13h30 à 16h00,
- mercredi 30 septembre 2020 de 9h00 à 12h00,
- samedi 3 octobre 2020 de 9h00 à 12h00,
- lundi 5 octobre 2020 de 14h00 à 17h00.

Le dossier était également accessible en version numérique sur deux sites :

- site dédié de la mairie de Gennevilliers : <http://icpe-cheers-gennevilliers.enquetepublique.net>
- site de la Préfecture : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr//Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/Environnement/Installations-classees-espaces-Professionnels/Enquetes-publiques-Consultations-du-public/Enquetes-publiques-2020>

Le public pouvait également faire parvenir ses observations et propositions :

- sur le registre d'enquête dématérialisés : <http://icpe-cheers-gennevilliers.enquetepublique.net>
- sur l'adresse mail de la Préfecture : pref-enquetes-publiques-dre@hauts-de-seine.gouv.fr



Regroupement du stockage dans une zone proche du mur CF 1h qui sépare l'atelier de l'entreprise voisine.



Décollement du sol par palettes de l'ensemble du matériel.



Bennes de tri se trouvant dans la zone de déchargement arrière du bâtiment.



Stockage de produits chimiques et circuits aériens d'alimentation vers les zones de production

2_2 Entretien et visite du site

Le 4 septembre après-midi, le commissaire enquêteur a eu un entretien d'une heure environ avec les représentants du maître de l'ouvrage. Ces deux personnes se sont soumises bien volontiers aux questions du commissaire enquêteur.

1/ Pouvez-vous présenter l'entreprise?

L'entreprise Cheers Gennevilliers compte une cinquantaine de personnes avec l'appui occasionnel de 10 à 15 personnes supplémentaires pour des événements particuliers.

Entreprise européenne, elle fait partie d'un réseau plus large ayant des antennes notamment en France et en Allemagne. CHEERS Gennevilliers a pour vocation de développer l'innovation, tout en ne développant pas davantage la masse de l'entreprise.

2/ Qu'est-ce qui a motivé la présente demande d'autorisation?

L'entreprise était, jusqu'en 2018, sous le régime de la déclaration. L'augmentation de l'utilisation de métrage papier photo sensible et de produits chimiques adaptés (révélateur, blanchisseur, fixateur) a rendu obligatoire le régime de l'autorisation. L'entreprise s'est donc engagée dans une démarche de demande qui dure depuis 2 ans et doit se clôturer par l'enquête publique. La simple déclaration est soumise à contrôle mais ne nécessite pas de demande.

La demande d'autorisation se traduit par une mise aux normes et un réaménagement des locaux.

Plus précisément :

- Déversement possible des déchets et produits chimiques
- Mise aux normes incendie : réduction du stock de 30% et déplacement
- Analyse des eaux pluviales
- Analyse des rejets atmosphériques
- + rédaction de procédures diverses ...

Tout ceci figure dans le dossier.

Un premier dossier a été déposé en janvier 2019 auprès de la DRIEE.

La DRIEE a demandé des compléments en septembre 2019 après inspection : remise aux normes pour le stockage papier et produits chimiques, ainsi que analyse des eaux pluviales et des rejets atmosphériques. Le dossier est ensuite passé en commission et en consultation auprès des pompiers.

3/ Comment s'inscrit cette demande dans la politique générale de l'entreprise?

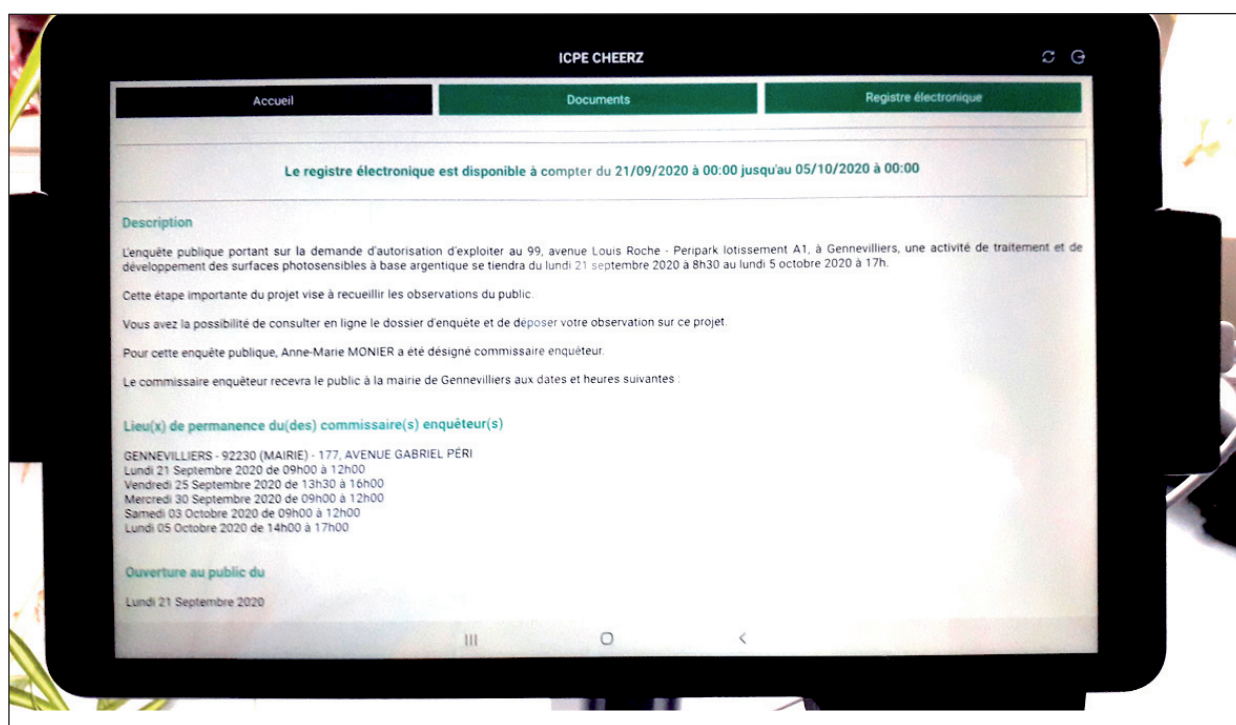
La société est une jeune entreprise dont les managers sont sensibles aux questions relevant de l'environnement. Elle est engagée depuis sa création dans de multiples démarches.

Cheers développe des actions de réduction du gâchis de papier avec sensibilisation des personnels. Elle travaille sur la réduction des déchets avec :

- Remondis : récupération des déchets chimiques (colle, argent, ...) et engagement de retraitement
- Paprek : récupération des papiers et cartons puis valorisation
- Mise en place de bennes de tri extérieures

Elle souhaite aller plus loin, notamment sur les points suivants :

- . Certification papier FSC, label environnemental, dont le but est d'assurer que la production de bois ou d'un produit à base de bois respecte les procédures garantissant la gestion durable des forêts.
- . Suppression progressive du plastique (papier bulle « green », ...)
- . Installation de panneaux solaires photovoltaïques



Site dédié
de la mairie de Gennevilliers

2_3 Déroulement de l'enquête

L'enquête s'est déroulée selon le calendrier prévu, c'est-à-dire du lundi 21 septembre au lundi 5 octobre inclus. Le dossier version papier et version numérique étaient accessibles au public au service Hygiène et Sécurité à l'Hôtel de Ville de Gennevilliers. Conformément au calendrier pré-cité, les permanences se sont tenues dans un bureau situé au rez-de-chaussée de la mairie de Gennevilliers en présence du commissaire enquêteur.

Lundi 21 septembre 9h00-12h00 : première permanence

Installation en présence des représentants du service Hygiène et Sécurité
Paraphage des pages du registre d'enquête par le commissaire enquêteur
Personne ne se présente lors de cette première séance.

Lors des permanences qui ont suivi - vendredi 25 septembre de 13h30 à 16h00, mercredi 30 septembre de 9h00 à 12h00, samedi 3 octobre de 9h00 à 12h00 et lundi 5 octobre de 14h00 à 17h00 - il n'y a pas eu non plus de personne qui se soit présentée.

Lundi 5 octobre de 14h00 à 17h00 : dernière permanence

Le registre d'enquête est signé par le commissaire enquêteur, qui prend le registre. Celui-ci est ensuite envoyé par lettre recommandée à la Préfecture des Hauts-de-Seine.
L'enquête est close à 17heures.

Lundi 12 octobre

Le commissaire rencontre la maîtrise d'ouvrage et lui remet en mains propres le procès-verbal de synthèse.

